



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

DGST

APPEL D'OFFRES OUVERT - VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS, DES EQUIPEMENTS ET DES MATERIELS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES - LOTS 1 À 3.

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet les vérifications réglementaires des bâtiments, des équipements et des matériels de la Communauté d'agglomération, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum s'exécutant par l'émission de bons de commande, conclu pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois selon les mêmes modalités, décomposé de la manière suivante :

- Lot 1 : Vérifications réglementaires des bâtiments, pour un montant annuel maximum de 120 000 € HT,
- Lot 2 : Vérifications réglementaires de la flotte de véhicules et engins, pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT,
- Lot 3 : Vérifications réglementaires de la flotte d'éclairage public, bornes de recharge, poste d'assainissement et eau potable, pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 13 décembre 2022, a jugé économiquement la plus avantageuse l'offre suivante :

- Lot 1 – Vérifications réglementaires des bâtiments : l'offre du groupement conjoint BUREAU VERITAS EXPLOITATION (mandataire) / BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, dont le mandataire est situé à Liévin (62800), 11 rue Léon Blum, pour un montant annuel de 76 689,17 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur, a jugé économiquement les plus avantageuses les offres suivantes :

- Lot 2 – Vérifications réglementaires de la flotte de véhicules et engins : l'offre de la société APAVE, située à Saint-Laurent Blangy (62502), ZA du 14 Juillet, Rue Pierre et Marie Curie, pour un montant annuel de 17 174 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot 3 – Vérifications réglementaires de la flotte d'éclairage public, bornes de recharge, poste d'assainissement et eau potable : l'offre de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, située à Liévin (62800), 11 rue Léon Blum, pour un montant annuel de 12 873,33 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres ayant pour objet les vérifications réglementaires des bâtiments, des équipements et des matériels de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de leur notification, reconductibles tacitement trois fois selon les mêmes modalités, de la manière suivante :

- Lot 1 – Vérifications réglementaires des bâtiments : avec le groupement conjoint BUREAU VERITAS EXPLOITATION (mandataire) / BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, dont le mandataire est situé à Liévin (62800), 11 rue Léon Blum, pour un montant annuel maximum de 120 000 € HT,

DECIDE d'attribuer et de signer les accords-cadres ayant pour objet les vérifications réglementaires des bâtiments, des équipements et des matériels de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de leur notification, reconductibles tacitement trois fois selon les mêmes modalités, de la manière suivante :

- Lot 2 – Vérifications réglementaires de la flotte de véhicules et engins : avec la société APAVE, située à Saint-Laurent Blangy (62502), ZA du 14 Juillet, Rue Pierre et Marie Curie, pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT,

- Lot 3 – Vérifications réglementaires de la flotte d'éclairage public, bornes de recharge, poste d'assainissement et eau potable : avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, située à Liévin (62800), 11 rue Léon Blum, pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ...**2-2 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2022**

Et de la publication le : **23 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

